

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le
ID : 031-213103153-20241014-2024_7_7-DE

Séance du 14 octobre 2024
Délibération n°7-7

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

- Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, DEVAUTOUR Florian, FERRANDI François, FINI Sandro et WEIHSS Pascal
- Mmes ARTIGUES Martine, BOUIN Florence, NSIRI Marielle

Excusé : GUALTER Marie-Christine, BOTTAREL Sébastien, CARLINI Claude

Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire.

Objet : RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS RECENSEURS EN CDD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que du 16 janvier au 15 février 2024 aura lieu sur notre Commune, le recensement de la population. Pour le bon déroulement de cette opération, Mme Véronique BOISTELLE-DEPSOUMYS a été nommée coordonnateur communal. Elle est chargée de la préparation et de la réalisation des enquêtes et sera appuyée d'agents recenseurs pour la réalisation des opérations de recensement. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une dotation sera versée à la commune.

Mr le Maire propose de recruter deux agents recenseurs en CDD à partir du 06/01/2024 au 15/02/2024 en qualité d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ils seront recrutés en qualité d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps incomplet. Les secteurs à recenser étant différents, l'un sera employé 25h/semaine maximum et l'autre 32h/semaine maximum. Le temps de travail pourra être ajuster si nécessaire.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de nommer deux agents recenseurs dans les conditions proposées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Contre 0 Pour 11
Date de convocation : 07 octobre 2024
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS